

Extraits

DES FEUILLES BELGES

CONSTATANT L'ABUS QUE LES JOURNALISTES ONT FAIT

DE LA LIBERTÉ DE LA PRESSE

ET

CONTENANT :

1. MENSONGES ET CALOMNIES.
2. OUTRAGES ET DIFFAMATIONS CONTRE LES PERSONNES.
3. INSULTES A LA MAGISTRATURE.
4. COMLOT CONTRE LES INSTITUTIONS POLITIQUES.
5. OUTRAGES AUX ÉLECTEURS.
6. INSULTES CONTRE LES ÉTATS-GÉNÉRAUX.
7. CONTRE LA PERSONNE DU PRINCE D'ORANGE.
8. CONTRE LE ROI PERSONNELLEMENT.
9. EXCITATION A LA GUERRE CIVILE ET A LA RÉVOLTE.
10. MENACES DE MORT CONTRE LE ROI.

1. MENSONGES ET CALOMNIES.

« Que les députés du Nord soient, pour l'immense majorité, contents de l'ordre actuel, il n'y a pas lieu de s'en étonner. Hollandais et protestans, ils sentent l'avantage qu'il y a pour eux de vivre sous un Gouvernement qui leur épargne les charges et leur réserve toutes les faveurs. Ils raisonnent dans l'intérêt de leur position particulière et veulent à tout prix maintenir une administration qui sacrifie au Nord les intérêts du Midi..... Il y a long-tems que ces mêmes députés

nous ont accoutumés à ces calculs de l'égoïsme." (*Catholique* 23 Décembre, Col. 7.)

» On avait fait courir le bruit, pour effrayer davantage, que l'on allait chasser nos députés comme de petits garçons; l'on vit accourir à la Haye nombre de bons Hollandais, qui s'attendaient à voir mettre les députés Belges à la porte ou sauter par les fenêtres. (*Belge* 4 Janvier, Col. 9 et *Courrier de la Meuse* même époque.)

» Le spectacle promis d'un coup d'état fit affluer à la Haye bon nombre de Hollandais. Le peuple se réjouissait de voir M. van Maanen entrer à cheval à la seconde chambre et les députés Flamans et Wallons en sortir par les fenêtres, quitte à terminer ce divertissement dictatorial en en pendant quelques uns. Nobles et populace se retirèrent chez eux fort désappointés." (*Belge* 6 Janvier, Col. 9.)

» En vérité, il faut avoir fait voeu de modération pour ne point écrire avec colère, lorsqu'on songe à l'iniquité audacieuse avec laquelle on nous gouverne. L'injustice, l'injustice calculée est partout; elle est dans les lois et dans la manière dont on les exécute; elle est dans les hommes et dans les choses." (*Courrier des Pays-Bas* 13 Septembre, Col. 8.)

» La liberté des cultes est enfreinte par l'envahissement général des emplois par les catholiques." (*Catholique* 2 Juillet, Col. 3.)

» Nous vivons sous le joug de l'arbitraire et du despotisme."

» Les tyrans de 93 avaient sur nos ministres l'avantage de la franchise.... le ministère veut river les fers du plus honteux esclavage qu'il soit à une nation de subir." (*Catholique* 10 Décembre, Col. 5 et 6.)

» Nous avons affaire à des hommes qui, après nous avoir long-tems méconnus, opprimés, sacrifiés, insultés, prétendent nous fermer la bouche, en nous opprimant encore." (*Courrier de la Meuse* 28 Nov. Col. 4.)

» C'est le régime de l'arbitraire et du bon plaisir qu'on nous réserve." (*Courrier des Pays-Bas* 6 Dec., Col. 4.)

» Depuis 15 ans nous sommes gouvernés à merci et à miséricorde." (*Courrier des Pays-Bas* 11 Nov., Col. 8.)

» Le droit (de pétition), qui est reconnu par la loi fondamentale, a été offert en holocauste, à l'arbitraire et au despotisme de notre Gouvernement. L'arrêté anti-national a été livré aux imprécations des Belges outragés, humiliés, avilis." (*Belge* 7 Decembre, Col. 6 et 7.)

» Notre doux et paternel Gouvernement se met en quatre pour prolonger son autorité arbitraire, pour l'étendre, pour la raffermir." (*Courrier des Pays-Bas* 28 Nov., Col. 4.)

» L'on médite déjà d'avance de faire quelque coup d'état et de violer audacieusement la loi fondamentale." (*Belge* 9 Dec., Col. 8.)

» On dit, qu'on essaierait (en cas de refus du Budget) de gouverner par ordonnance, c'est à dire, de suspendre arbitrairement la loi fondamentale." (*Catholique* 6 Décembre, Col. 1.)

» Il n'est point d'extrémité à laquelle il ne faille s'attendre de sa part (M. van Maanen), voire même la camisole de force." (*Catholique* 1 Dec., Col. 5.)

» Si la représentation nationale ne se fait pas respecter, attendez-vous à ce qu'on impose le Budget par ordonnance." (*Catholique* 1 Dec., Col. 5.)

» Si le ministère de M. M. van Maanen et van Tets reste encore debout quelque tems, Louvain est perdu.

Sans ses brasseries et son université cette ville n'existe plus: notre ministère ne fera faute de détruire les unes et de lui ravir l'autre.... Dites cela de ma part à vos compatriotes qui n'ont pas encore signé de pétition." (*Journal de Louvain* 4 Déc., Col. 6.)

» Comme le Gouvernement ne peut plus espérer de tromper par des promesses mensongères, il prend des mesures de haine et de vengeance." (*Belge* 16 Janvier, Col. 8.)

» Les envoyés de ces trois Puissances (l'Angleterre, la France et l'Autriche) ont été chargés de rémontrer au ministère le danger des principes posés par nos deux oppositions. Accordez aux catholiques, ont-ils dit, une partie de ce qu'ils demandent. Jetez-leur quelques os à sucer; puis tombez sur la canaille libérale. Point de quartier, point de pitié pour elle. Et, si vous n'êtes pas assez fort, comptez sur nous." (*Courrier des Pays-Bas* 24 Juin, Col. 8.)

» Il y a des personnes qui expliquent d'une autre manière l'ensemble des événements et des faits dont nous sommes témoins. D'après ces personnes, les Puissances étrangères, qui ont signé le traité de Londres, auraient montré leur mécontentement sur la conduite de notre Gouvernement à l'égard des Belges Catholiques, et l'auraient engagé en même tems à réparer les torts qu'ils pourraient avoir eus, l'assurant en revanche de leur appui pour la répression du mouvement qui agite notre pays; et de là vient, disent-elles, que tout en redressant les griefs des Catholiques, notre Gouvernement recourt aux moyens les plus violens et les plus arbitraires pour accabler l'opposition et pour se rendre absolu." (*Courrier de la Meuse* 25 Janv., Col. 4.)

Depuis la création du Royaume il n'est presque pas un seul acte qui ne révèle le sinistre projet que nos valets à porte-feuille avaient conçu, et qu'ils exécutaient avec une persévérance, avec une perfidie qui effraie l'âme la plus ferme, qui déconcerte l'esprit le plus pénétrant.

Que l'on observe, comment, tout en proclamant nos droits dans un langage hypocrite, on les méconnaissait avec une révoltante audace, et que l'on se demande ensuite, si jamais despotisme plus ignominieux a pesé sur un peuple, si jamais nation a été en butte à une moquerie plus sanglante, à un système de déception plus machiavélique.

La loi n'est plus rien, lorsque la volonté du Monarque, ou le caprice d'un ministre veut quelque chose." (*Belge* 29 Janv. Col. 7 et 8).

2. OUTRAGES ET DIFFAMATIONS CONTRE LES PERSONNES.

» M. van Maanen reste toujours à la hauteur de Tristan l'ermite" (*Catholique* 18 Oct. Col. 3.)

» Écoutons le tigre mugir" (*Courrier des Pays-Bas* 18 Sept. Col. 7.)

» O Felix Cornelis (M. van Maanen), ô fine fleur des despotes, je t'ai déjà dit ce que tu es, je ne m'en dédis pas. Tu es un méchant fou que, pour le repos du genre humain, il faudrait garotter pour toujours, et fouetter quelquefois," (*Journal de Louvain* 23 Dec., Col. 4.)

» M. van Maanen, le ministre, est l'homme de la mauvaise foi! comme M. van Reenen, le député, est l'homme des chicanes saugrenues....

Quand les fonctions municipales tombent des mains des plats valets, c'est signe funeste d'avilissement. Entendez-vous, M. de Caters, bourgmestre d'Anvers?" (*Courrier des Pays-Bas* 29 Nov., Col. 5 et 6).

»Et voilà l'homme qui vient d'être nommé ministre d'État!

Ainsi gens de tout étage, gens de livrées, de sac et de corde, vous voilà dûment avertis, si vous ne savez qu'intriguer contre les élus du peuple, vous deviendrez Conseiller d'État etc." (*Courrier des Pays-Bas* 29 Juillet, Col. 9).

»La profonde hypocrisie à laquelle se sont façonnés les fonctionnaires Hollandois?" (*Catholique* 20 Sept., Col. 3).

»M. de Macar, l'escamoteur, reçoit la corde du Lion-Belgique. — M. van Doorn sera sans doute fait valet de chambre" (*Journ. de Louvain* 1 Août Col. 5).

»Qu'on ne crie pas à l'exagération pour ce rapprochement (celui de M. van Maanen et du duc d'Alba) comparaison faite des époques, l'arrêté de 1815 valoit bien les édits du farouche Alvarez, et nous avons vu des cours d'assises composées, toute proportion gardée, comme l'était le conseil des troubles" (*Courrier des Pays-Bas* 9 Sept., Col. 9).

»Lorsqu'il (M. de Potter) a paru devant les commissaires de M. van Maanen" (*Journal de Louvain* 4 Dec., Col. 4).

»M. van Maanen, donnez-nous des tribunaux; assez long-tems nous n'avons eu que des commissions" (*Journal de Louvain* Juil, Col. 4).

»Il y avait pourtant des honnêtes gens affublés de cet oripeau (*le Lion Belgique*). Les voilà, partageant

le stigmate des nouveaux décorés et confondus avec les Crispins et les Scapins de nouvelle date" (*Journal de Louvain* 1 Août, Col. 9).

»Vous devriez demander pardon à deux genoux, et vous méritez qu'on vous donne le ruban du Lion Belgique" (*Courrier des Pays-Bas* 3 Sept., Col. 9).

Nos excellences vont effacer du Code le supplice de la corde: celui du cordon paraît assez flétrissant pour les grands coupables" (*Catholique* 20 Sept., Col. 7).

»Je soutiendrai toujours, que le ministère intrigue, parce que c'est de son essence (C'est après avoir été démenti même par ses collègues, et forcé à se rétracter honteusement que l'écrivain allègue cette belle raison" (*Belge* 12 Novembre, Col. 7).

»S'ils (les modérés) ne sont point complices actifs et avoués de M. M. van Maanen et van Gobbelschroy, ils le sont à la manière dont les subalternes de la police de Paris et de Londres sont complices des filous, auxquels ils promettent de ne les saisir jamais, même quand ils les surprendraient en flagrant délit"... (*Courrier des Pays-Bas* 22 Juillet, Col. 7).

»Semblable à ces filous encore peu aguerris, le Gouvernement hésite dans les usurpations." (*Courrier des Pays Bas* 7 Juillet, Col. 7).

»Nous le demandons encore: quel homme se croira assez déshonoré pour se charger d'une fonction publique." (*Belge* 19 Janvier, Col. 10).

»S'il (M. van Gobbelschroy) s'était franchement jeté dans les bras de M. van Maanen, on lui aurait du moins reconnu le courage de l'impudeur." (*Belge* 25 Janvier, Col. 9).

»Le message du 11 (Janvier), ultimatum d'un cer-
veau en délire" (*Belge* 28 Janvier, Col. 10).

»Monseigneur van Gobbelschroy, la risée de la Bel-
gique et la marionnette du cabinet. On lui a donné
pour éméritat l'industrie nationale, les colonies et
le waterstaat, triple ministère de maltôte et de vé-
ritable industrie, où l'on gouverne sans contrôle et où
l'on s'enrichit sans danger. Dans quelques années
la patrie reconnaissante devra remercier le grand
homme qui a (sic?) daigné faire une fortune brillan-
te" (*Courrier des Pays-Bas* 2 Février, Col. 8).

»Je ne puis m'expliquer le délire de ceux qui
sont les partisans de M. van Maanen, qu'en me rap-
pelant, que les sentimens de vénération des com-
pagnons de Cartouche pour leur chef allaient quel-
que fois jusqu'au culte" (*Courrier de la Sambre* 25 Jan-
vier, Col. 6).

Professeurs, n'oubliez pas, combien il est dange-
reux d'insulter une jeunesse irascible et indomptable
quand on la brave et l'outrage" (*Belge* 5 Fev., Col. 10).

»Nous vous entendons vous écrier: le Pape a écrit
au Roi qu'il est content. Nous pourrions bien vous
demander à notre tour, si vous croyez ce que vous
dites. Nous n'avons pas foi en des lettres qui restent
en portefeuille, quand elles contiennent des faits assez
peu vraisemblables," (*Courrier de la Meuse* 14 Janv.
Col. 7).

3. INSULTES A LA MAGISTRATURE.

»Celui qui condamnerait M. de Potter, serait un
homme aussi déshonoré qu'un meurtrier ou un voleur
de grand chemin" (*Le Politique* 17 Fevr.).

»Celui qui condamnerait M. de Potter serait un Voleur de grand chemin." (*Catholique* 19 Fevrier Col. 1 L. 51).

»La Cour de Bruxelles s'est distinguée dans l'affaire du Catholique par un arrêt aussi sévère qu'absurde." (*Belge* 22 Janvier, Col. 10).

4. COMLOT CONTRE LES INSTITUTIONS POLITIQUES.

»Qu'on accorde au Nord le monopole des places, et qu'une nouvelle corvée soit imposée au Midi, personne ne s'en étonne; mais opprimer le peuple et l'armée en même tems, cela me paraît furieusement sot" (*Catholique* 28 Sept., Col. 7).

»Tout est bouleversé, tout est confondu dans nos lois; ordre, principes, dispositions expresses, tout est oublié au profit du pouvoir administratif." (*Courrier des Pays-Bas* 27 Mai, Col. 8).

»Dans les Pays-Bas, les statuts de 1825 ont vicié l'administration et l'élection, la loi du 18 Avril 1827, le pouvoir judiciaire," la loi du 11 Avril 1827 les gardes communales." (idem 21 Juillet, Col. 7),

»Ces lois, (celles sur le mariage civil,) sont contraires aux canons de l'église, préjudiciables à la religion et aux moeurs, d'où il faut bien conclure qu'elles heurtent les garanties de la loi fondamentale." (*Catholique* 24 Juin Col. 4).

»On ne connaît encore qu'imparfaitement notre système électoral; rien de si insidieux, de si essentiellement oligarchique." (*Journal de Louvain* 7 Nov. Col. 6).

»Toutes les combinaisons machiavéliques avec lesquelles on a cherché à répartir les provinces et les députés qu'elles nomment." (*Belge* 4 Janvier, Col. 9).

»La force des choses amènera naturellement les garanties nécessaires pour n'être plus traités en îlots ni sacrifiés: une représentation proportionnée à la population, un meilleur système d'élection, la suppression du Budget décennal, et, l'incompatibilité entre le Midi et le Nord était enfin reconnue, des lois et une législation séparées pour chaque partie du Royaume" (*Belge* 24 Décembre, Col. 9).

»Espérons que les Belges ne seront plus dupes de ces sociétés par action, car qui ne sait qu'après avoir versé une partie de leurs actions, les difficultés s'élèvent de toutes parts: que les actionnaires perdent leur argent; que le concessionnaire s'adresse au Gouvernement; que celui-ci s'empare de tout" (*Courrier de la Sambre* 19 Août, Col. 3).

»La Constitution sera perdue avec l'acceptation du Budget.... Nous ne doutons en aucune manière que les Gerlache, etc, n'assistent avec la profonde douleur à cette agonie de nos institutions" (*Courrier des Pays-Bas* 17 Décembre, Col. 5).

»La voilà posée la question décisive; oui, lecteurs crédules du *Catholique*, que ferez-vous? Le *Courrier des Pays-Bas* vous le dira, ne point obéir! Obéir? et pourquoi? Parce qu'il vous a plu de revêtir une de vos lubies de formes officielles." (*Courrier des Pays-Bas* 14 Septembre, Col. 7).

»Si les dynasties européennes ne se contentaient pas de la forme nouvelle (la monarchie avec responsabilité des ministres) le retour au régime républicain serait peut-être inévitable." (*Courrier des Pays-Bas* 18 Septembre, Col. 9).

»Les universités ne sont plus que des boutiques

où l'on vend le droit de plaider, de guérir et d'enseigner à quiconque est riche et servile." (*Courrier des Pays-Bas* 1 Février, Col 8).

»La soi-disant Banque n'est qu'une caisse auxiliaire pour faciliter les emprunts à fonds perdus, dans toute la rigueur du mot, à un Gouvernement obéré." (*Journal de Louvain* 1 Février, Col. 6).

5. OUTRAGES AUX ÉLECTEURS.

»Ce résultat (L'élection de M. de Sandelin) est déshonorant pour la province." (*Courrier des Pays-Bas* 28 Septembre).

»Jamais les Etats Provinciaux ne se sont conduits d'une manière plus déshonorante. La non-réélection de M. de Meulenaere a imprimé une tâche ineffaçable aux représentans de notre province." (*Catholique* 10 Juillet, Col. 6).

»Par les dernières élections les Etats de Hollande se sont mis en dehors de la Nation." (*Courrier des Pays-Bas* 24 Novembre, Col. 4, traduit du Byen-Korf).

»M. de Sandelin traitreusement préféré à M. de Meulenaere..." (*Courrier des Pays-Bas* 11 Juillet, Col. 7.)

»Habitans des campagnes! L'intrigue a vaincu, la corruption a gangrené les suffrages électoraux de notre belle Flandre!... Bientôt va s'agiter une terrible question: Les Belges seront-ils, ou ne seront-ils pas à jamais privés du droit d'élever leurs enfans dans les principes de notre sainte religion; resteront-ils accablés de charges insupportables, et dominés en tout par les Hollandais?" (*Catholique* 6 Sept., Col. 5).

6. INSULTES CONTRES LES ETATS-GÉNÉRAUX.

» Quelques censures de leur conduite pusillanime (des députés), pour ne pas la qualifier plus durement, ont déplu à quelques nobles et puissans seigneurs. Messieurs, en définitive qu'êtes-vous? S'agit-il ici de la critique d'inférieurs de la conduite de leurs supérieurs? Non certes, vous êtes tout uniment les mandataires de la nation. Quoi d'étrange alors, si ceux, qui vous ont délégués, pensant que vous ne remplissez pas la mission qu'ils vous ont confiée, vous blâment? Que les journaux vous reprochent votre faiblesse? Que, lorsque vous vous écarterez de votre devoir, ils vous y rappellent: c'est là justement notre mission." (*Journal de Louvain* 3 Mars, Col. 6).

» Nous ne voulons pas dire qu'on ait voté en aveugle. Mais la supposition la plus favorable aux membres qui ont voté l'ordre du jour sur la pétition de Bruxelles (la grande majorité de la chambre) c'est qu'ils l'ont mal lue et mal comprise."

» Si ces hommes qui avaient suivi la bannière de l'opinion (obéi aux journaux unionistes) veulent injustement réagir contre elle, ils s'en prennent à plus fort qu'eux. Pour eux aussi seront les misères de la défaite." (*Politique*, répété par le *Courrier des Pays-Bas* du 4 Mars, Col. 6).

» Avons nous encore une représentation nationale?" (*Belge* 19 Février, Col. 8 et 11),

» Si nos chambres existent encore, on ne s'en aperçoit guères. O! représentation nationale, qui représentez-vous donc?" (*Journal de Louvain* 21 Fev., Col. 1).

» En vérité, Belges, en vérité nous vous le disons:

vous n'avez plus de représentation nationale! O Belgique! Belgique, les hommes t'abandonnent!" (*Journ. de Louvain* 10 Mars, Col. 1).

»On murmure hautement contre le silence, l'apathie et la nullité actuelle de la chambre qui s'efface et s'abdique d'une si déplorable manière."

»On demande si elle succombe sous le faix, ou si elle est embarrassée de son rôle, ou si elle est incapable de se soutenir à la hauteur de sa mission? Il y a un peu de toutes ces raisons dans l'inertie du jour." (*Courrier des Pays-Bas* 6 Mars, Col. 2).

»On se laisse enlever la bourse, sans même avoir eu la consolation de crier au voleur." (*Belge* 4 Fevr. Col. 9).

»Le ministère se flatte d'avoir acquis, par les menaces, les violences et les intrigues, une majorité dans la 2^e chambre. Les résultats de la Séance d'hier semblent en effet annoncer une grande défection." (*Courrier des Pays-Bas* 2 Mars, Col. 5).

»En vain (M. van Maanen) se retranche t-il derrière une majorité servile." (*Courrier des Pays-Bas* Fevr. Col. 5).

»Il paraît à peu près certain que le ministère possède une majorité dans la chambre.

Mais nos ennemis en usant de corruption ne rendront pas leur cause meilleure." (*Courrier des Pays-Bas* 26 Fevrier; Col. 5).

»Il est donc trop vrai, et nous le disons avec douleur, que la chambre s'est perdue elle-même." (*Courrier de la Sambre* 7 Mars, Col. 8).

Tous nos droits constitutionnels sont mis au pillage à la Secrétairerie d'Etat, la dignité des citoyens mé-

prisee dans presque toutes les dispositions législatives, émanées du cerveau et maintenues par la volonté de nos ministres, chacun pour ce qui les regarde : la moitié de la représentation nationale confiée dérisoirement à des personnages que la nation réprouve etc." (*Courrier des Pays-Bas* 22 Juillet, Col. 7).

»La première de nos chambres, nous le savons depuis long-tems est notre hopital des invalides, et l'on pourrait dire des incurables." (*Journal de Louvain* 24 Septembre, Col. 3).

»Nous avons eu des paroles sévères pour les Ministres, nous en avons eu pour le Roi, nous en aurons pour la chambre. Non, les mandataires de la Belgique ne se sont pas montrés ce qu'ils devaient être." (*Journal de Louvain* 11 Décembre, Col. 7).

Les oui et les non semblent échapper à la seconde chambre au hazard." (*Journal de Louvain* 3 Janv., Col. 1).

»Soixante deux votes (par conséquent la grande majorité des députés) ont sanctionné une violation manifeste de la loi fondamentale." (*Belge* 6 Dec., Col. 9).

»Nous ne pouvons finir cet article sans manifester la juste indignation que nous avons ressentie en voyant la défection de quelques députés des provinces méridionales, qui ont eu le triste courage de s'associer à une horde d'oligarques pour le soutien du ganachisme et de l'absolutisme. Nous avons au moins eu la satisfaction de ne compter aucun député de notre province parmi les traîtres à la patrie." (*Journal de Louvain* 24 Décembre, Col. 6).

»Combien, au sein de la représentation nationale reste-t-il encore de De Moor et de Geelhand, dont la conscience suit en tant d'occasions l'impulsion de leurs

passions particulières ou de leurs intérêts privés?"
(*Journal de Louvain* 24 Septembre, Col. 3).

»N'avons-nous pas vu les successeurs de M. M. Vilain XIV et de Meulenaere, voter dans le sens des Belges; ce qu'ils continueront à faire, parce qu'ils ne peuvent faire autrement." (*Cath.* 5 Nov., Col. 5.)

7. CONTRE LA PERSONNE DU PRINCE D'ORANGE.

»Le vieux maître d'école (de Tervueren) est destitué, et d'autres pétitionnaires éprouvent également les effets du courroux de son Altesse Royale."

»Les agens de son Altesse Royale propagent maintenant une contre-pétition."

»Belges, voyez ce que vous avez à faire vis-à-vis d'un Gouvernement qui se dégrade de la sorte!" (*Catholique* 8 Décembre, Col. 6.)

8. CONTRE LE ROI PERSONNELLEMENT.

»Il est facile de prévoir quel abîme les intentions des ministres ouvrent sous les pas du Roi et de la nation; car les Belges ne sont pas de caractère à se laisser enchaîner paisiblement. Mais il est tems de prévenir de grandes secousses. Il faut prendre une attitude redoutable contre les ennemis de nos droits. Il faut se confédérer pour reconquérir nos libertés envahies." (*Catholique* 27 Janv., Col. 4.)

»Tandis que nos ministres repoussent avec une si coupable obstination le fardeau de leur responsabilité, il sera utile de faire voir, à quelles suites fâcheuses est exposé le Souverain qui doit personnellement répondre des actes que lui suggèrent de mauvais con-

seillers." (*Catholique* 21 Janvier, Col. 3 et *Courrier de la Meuse* 23 Janvier.)

Ainsi, là où la responsabilité, n'existe point, comme chez-nous, le Souverain doit répondre personnellement et de quelle manière?

»Tous ces actes arbitraires sont comptés et pesés; plus il y en a, plus le compte à rendre sera terrible, plus le jour du jugement à venir sera redoutable." (*Courrier de la Meuse* 14 Fevrier, Col. 2.)

»Le pauvre peuple se voit obligé de dire à son Roi: Sire! vous serez responsable parce qu'il faut bien que quelqu'un le soit." (*Journal de Louvain* 10 Mars, Col. 5.)

»De déchéance en déchéance la dynastie régnante serait écartée. Mais, bon Dieu! où serait donc le grand mal; qu'y aurait-il de si terrible, à voir descendre du trône une famille qui aurait mis le sceptre en guerre avec la liberté. Chaque déchéance est une révolution; mais c'est une simple révolution d'hommes et non de choses; et ces révolutions là sont parfois d'une urgente nécessité." (*Journal de Louvain* 10 Mars, Col. 4 et 5.)

»Notre Auguste Monarque s'identifie avec le dernier des ministres." (*Courrier des Pays-Bas* 2 Déc., Col. 2.)

»Il n'y a pas de volonté dans le Royaume qui ait puissance contre Monseigneur van Maanen." (*Catholique* 4 Nov., Col. 4.)

»Dès 1822 M. van Maanen fit avec ses collègues des arrêtés signés Guillaume." (*Courrier de la Sambre*, répété par le *Courrier des Pays-Bas* le 21 Nov., Col. 8.)

»Après un pareil langage on traite de bourreau, de tigre, de fou féroce le ministre avec lequel on a identifié le Roi.

S. M. est prévenu contre la moitié de son peuple, s'il

faut en croire le Catholique, et cela (selon le *Courrier de la Meuse*), par terreur, par préjugé, par passion.

»Les préventions que S. M. nourrit contre la moitié de son peuple." (*Catholique* 1^{er} Octobre, Col. 6.)

»Ces perfides observations (les conseils des ministres à sa Majesté) ont porté leur fruit, elles ont reveillé d'anciennes terreurs, ramené d'anciens préjugés, rallumé des passions mal éteintes." (Le sens du paragraphe ne permet pas d'appliquer ces mots à d'autre personne qu'au Roi.) (*Courrier de la Meuse* 29 Nov., Col. 1.)

»Nous sommes fort éloignés, de croire que, comme en France, la personne du Roi doive être sacrée." (*Journal de Louvain* 22 Sept., Col. 2.)

»De tous les Nassau, le seul que la Belgique honore, c'est Guillaume le taciturne." (*Journal de Louvain* 23 Déc., Col. 6.)

»Comment les rues ont elles été ornées de fleurs et de sapins (au passage du Roi à Gand)? Par ordre de Messieurs les commissaires de police etc." (*Catholique* 7 Juin, Col. 3 et 4.)

»Tant de Machiavélisme porte une rude atteinte à la popularité de S. M. Guillaume." (*Journal de Louvain* 1 Avril, Col. 6.)

»Dans son voyage notre Auguste Monarque signait forces arrêtés à chaque étape: Cela ne prouve rien, sinon que les têtus s'opiniâtrent dans leur mauvaise voie." (*Journal de Louvain* 28 Juillet, Col. 3.)

»Je me suis ainsi assuré, dit le Roi, de l'état de l'opinion publique partout si favorable à mon Gouvernement, je vois maintenant ce que je dois croire de ces prétendus grièfs, dont on a fait tant de bruit. On doit tout cela aux vues de quelques particuliers,

qui ont leurs intérêts à part ; c'est une conduite infâme."

» Cette opinion publique si favorable au Gouvernement, où donc et par quelles démonstrations non-équivoques s'est elle manifestée?"

» Où, quand et comment donc est-ce que l'opinion a montré qu'elle ne les considérait (les grièfs allégués) que comme des grièfs prétendus? Qui sont ces quelques particuliers qui ont leurs intérêts à part," etc. etc. (*Courrier des Pays-Bas* 8 Juillet, Col. 4.)

» A quoi bon ainsi mentir à la chambre, mentir à la nation, mentir à soi-même?" Si des inquiétudes existent, c'est votre politique astucieuse, votre marche illibérale, ce sont vos actes arbitraires, c'est votre opiniâtreté qui les occasionnent. Si la discorde désole le Royaume, c'est votre injuste partialité pour les provinces du Nord qui en est la cause etc. Si vous êtes le plus fort nous obéirons; mais nous haïrons. Si quelque triste commotion venait à avoir lieu, ne serait-ce point vous qu'il faudrait en accuser, vous, qui à nos représentations respectueuses n'avez répondu que par des reproches d'infâmie, vous, qui vous êtes refusé d'être juste sous les plus misérables prétextes." (*Belge* 19 Déc. Col. 8 et 9.)

» La monomanie de la peur qui s'est emparée tout à coup de nos hommes d'état et même de sa Majesté ne saurait être attribuée qu'à l'influence de la température." (*Journal de Louvain* 4 Déc., Col. 5.)

» Personne ne peut plus en douter, c'est entre la royauté et le peuple que la guerre est engagée. Il s'agit de savoir si nous sommes la propriété d'une fa-

mille, ou si la royauté n'est qu'une délégation de la souveraineté dont le principe réside dans la nation. Au lieu de se contenter du beau rôle de premier magistrat d'un état constitutionnel, on voudrait être maître absolu." (*Belge* 17 Décembre, Col. 8 et 9).

»Les membres de l'opposition sont avec raison indignés de l'arrêt du Roi, concernant la non-admission de M. Brugmans... C'est une provocation à la révolte, afin de nous traiter en suite en révoltés." (*Belge* 9 Décembre, Col. 5).

»Ce pouvoir (la royauté) a tenté de franchir les limites que la constitution lui avait tracées; il les a franchies en effet: il a, de fait, dénaturé le Gouvernement constitutionnel." (*Belge* 29 Novembre, Col. 4).

9. EXCITATION A LA GUERRE CIVILE ET A LA RÉVOLTE.

Qu'on ne s'imagine pas que si la seconde chambre abandonnait la cause nationale, le ministère établirait solidairement sa domination. La lutte serait plus longue et plus pénible; de grands malheurs pourraient la marquer, mais l'issue n'en saurait être douteuse." (*Catholique* 26 Février, Col. 3).

Cette fois-ci il le faut (que la chambre renverse le ministère). Il n'y va plus seulement de quelques atteintes aux droits individuels, du développement plus ou moins rapide de nos libertés publiques: il y va de la paix publique et de la sûreté de l'État." (*Journal de Louvain* 10 Février, Col. 5).

»Que manque-t-il à ce peuple indigné pour mettre ses ennemis en poussière? Un événement, une occasion, et le tems en contient mille." (*Courier de la Sambre* 17 Février, Col. 6).

»Pour être d'accord avec lui même, le despotisme ne doit jamais s'arrêter, il faut qu'il s'avance toujours: or c'est en avançant toujours qu'il tombera dans l'abîme. Il ne reste donc au Gouvernement qu'un seul moyen de salut: c'est de revenir franchement sur ses pas." (*Courrier de la Meuse* 4 Fevrier, Col. 5).

»N'assistons-nous pas à la démolition de l'édifice constitutionnel?" (*Catholique* 29 Janvier," Col. 4).

Si l'on renvoyait M. de Potter et ses prétendus complices devant la cour d'assises et que la cour d'assises les condamnât à mort, *quid juris?* (quel serait le droit?) Suffirait-il de frémir d'horreur? La victime serait-elle immolée?" (*Journal de Louvain* 10 Mars, Col. 2).

»M. de Potter et ses complices vont être condamnés à mort, ou bien ils seront absous. Dans le premier cas, les tigres à soif de sang humain, oseraient-ils se flatter, qu'on permettra l'assassinat juridique de six Belges, chers à leurs compatriotes, et défenseurs éprouvés des libertés publiques? Croiraient-ils qu'on pourrait empêcher un forfait aussi horrible sans réaction contre les assassins et leurs complices? Dieu seul, qui tient dans ses mains les peuples et leurs destinées, Dieu seul est instruit des bornes où s'arrêterait la vengeance populaire; mais quelles que soient les bornes où elle s'arrêtât, les ministres n'en seraient pas moins les premières victimes!" (*Journal de Louvain* 11 Mars, Col. 6).

»Le Gouvernement peut-il compter sur la continuation du calme qui s'observe depuis quelques jours dans le Royaume? Oui, s'il saisit l'occasion favorable qui se présente de faire spontanément droit à nos

principaux griéfs. Non, s'il néglige cette occasion, qui peut-être ne se présentera plus, (*Courrier des Pays-Bas*, copié par le *Catholique* 10 Mars, Col. 2).

»La voix du prêtre appelle les fidèles à la défense du sanctuaire menacé par la fureur d'un despote impie" (*Catholique* 25 Décembre, Col. 7).

»Que si par menaces ou par corruption le Gouvernement parvenait à influencer le vote de mandataires faibles et traitres, il en serait fait pour longtemps de la cause libérale dans notre patrie, ou, ce qui est probable, des secousses violentes finiraient par en assurer le triomphe. La royauté se dépopularisera de plus en plus, et qui sait comment finira la pénible lutte qui s'engage!" (*Belge* 17 Décembre, Col. 8 et 9).

»Nous verrons toujours le ministère entre nous et le Roi, à moins que des événemens majeurs indépendants de notre volonté ne nous entraînent nous mêmes dans la voie révolutionnaire." (*Courrier des Pays-Bas* 18 Décembre, Col. 9).

»De braves citoyens, de vrais Belges se mirent à crier:"

»Draun est ressuscité: peuples prenez garde à vous.."

»La *Belgique* montra comment elle savait *haïr*:" elle eut mieux fait peut-être de montrer comment elle savait agir." (*Courrier des Pays-Bas* 16 Novembre, Col. 7).

»Les Lévites lèvent les mains au Ciel, et vous, généreuse jeunesse, fixez vos regards sur l'épée de Gédéon. Il serait difficile de vous exprimer la frayeur dont les protestans sont saisis. Devons-nous les rassurer? Il y aurait faiblesse de notre part." (*Catholique* 3 Novembre, Col. 4).

»Nous recommençons à sentir bouillonner notre vieux sang de Belge..... nos répugnances du Midi, de l'Est même, céderaient à des conditions que l'on pourrait nous faire meilleures de ce côté que de celui du Nord.»

»Toutes les diplomaties n'ont pas adopté comme la seule bonne politique, celle qui consiste à dépouiller violemment un peuple que l'on veut s'attacher, de sa langue, de ses moeurs, de ses plus chères affections.» (*Courrier des Pays-Bas* 9 Sept., Col. 9.)

»Vivent M. M. de Brouckère et de Gerlache, les vrais défenseurs de nos libertés! A bas la mouture, à bas l'arrêté de 1815, vive Capaccini! vivent les Français!» (*Courrier de la Sambre* 2 Août, Col. 2.)

10. MENACES DE MORT CONTRE LE ROI.

»Nous reconnaissons à la responsabilité royale des inconvéniens; en effet, quelle opération difficile que la mise en accusation d'un Roi! où trouver des procureurs pour le poursuivre, des tribunaux pour le juger? De quels élémens de corruption ou de résistance un Monarque ne peut-il pas disposer, dans une circonstance où il mettra naturellement en oeuvre toutes ses ressources.» (*Journal de Louvain* 10 Mars.)

»Mânes des De Witt et de Barneveld! apparaissez aux yeux du petit fils de votre plus cruel ennemi! Criez au Roi! qu'assassiner ou bannir un homme n'est pas lui répondre et que le sang d'une victime de la tyrannie retombe sur la tête du tyran qui l'a répandu.» (*Journal de Louvain* 14 Février, Col. 3.)

»Le ministère, ou, si l'on veut, le Monarque, qui nous gouverne, a un système à lui, ce système n'a

rien de neuf. C'est le despotisme dans sa nudité orientale."

»Mais nos gouvernans ont-ils bien songé qu'il n'y a qu'en Turquie, en Chine et peut-être dans l'Espagne et le Portugal, que les procédés d'une certaine façon ne suscitent pas une vengeance terrible contre les auteurs?"

»Il me semble voir un homme, monté sur une tour, jeter sur les maisons qui entourent l'édifice, sur le sommet duquel il s'est placé, un sourire de pitié et un regard orgueilleux, il me semble, dis-je, voir cet insensé finir par gagner un éblouissement, et mourir en tombant sur l'objet de ses hautains mépris. Si la manie du bon plaisir était une manie comme les autres, on se bornerait à construire un hospice pour les têtes couronnées dont elle se serait emparée; mais le bon plaisir est chose pire que démence, c'est mort, terrible mort, pour ceux dont elle brouille la cervelle." (*Journal de Louvain* 22 Janvier, Col. 5 et 6.)

»Il ne faut qu'une minute pour adapter une corde de chanvre à un cou royal, ou pour attacher un Capet sur la planche de la Guillotine..... Un Auguste personnage croit sa volonté grande et forte, parce qu'elle est opiniâtre. Jadis il comptait sur la lâcheté de la nation. Mais la nation a repris courage. On lui a fait beaucoup de mal. Elle s'en vengera." (*Journal de Louvain* 15 Nov., Col. 4.)